

<https://www.letemps.ch/suisse/suisse-ue-sur-la-protection-des-salaires-rien-n-est-encore-fait>

## Suisse-UE: sur la protection des salaires, rien n'est encore fait

Le Conseil fédéral maintient, dans une version adaptée, une mesure sur la protection des représentants du personnel, dernière pierre d'achoppement entre syndicats et patronat sur le dossier européen. Prochaine étape au parlement



Le conseiller fédéral Guy Parmelin, accompagné ici de Helene Budliger Artieda, directrice du Secrétariat à l'économie (Seco). — © ALESSANDRO DELLA VALLE / keystone-sda.ch

[Yan Pauchard](#) Berne

Publié le 11 février 2026 à 19:02. / Modifié le 12 février 2026 à 08:39. 2 min.

C'est un nouveau pas dans l'épineux dossier de la défense des salaires suisses dans le cadre du paquet d'accords avec l'Union européenne (UE) ou bilatérales III. Ce mercredi, le Conseil fédéral a décidé d'aller de l'avant, confirmant le 14<sup>e</sup> et dernier point d'un train de mesures nationales. Celui-ci concerne le renforcement de la protection contre le licenciement des représentants du personnel dans les entreprises. Un accord ayant été trouvé pour les 13 autres propositions, cette «mesure 14» est devenue le point d'achoppement entre les syndicats et des milieux patronaux remontés contre la proposition. Des critiques que le gouvernement dit avoir pris en compte en adaptant la portée de la protection.

Contrairement aux 13 autres, cette «mesure 14» avait été proposée par le conseiller fédéral Guy Parmelin. Elle permet à la fois «de préserver l'équilibre du paquet de protection des salaires et de respecter les obligations de la Suisse envers l'Organisation internationale du travail (OIT)», selon les termes du communiqué du gouvernement. Cela ne s'adresse qu'aux entreprises occupant au moins 50 collaborateurs.

Lire aussi: [Suisse-UE: syndicats et patronat s'entendent pour protéger les salaires](#)

Les réactions à cette annonce sont pour le moins mitigées. Parlant d'une solution minimale, l'Union syndicale suisse dit néanmoins se réjouir de cette avancée. «Même si le périmètre est plus restreint, nous tenons à cette mesure», confirme Pierre-Yves Maillard, son président. A ses yeux, elle a pleinement sa place dans ces négociations. «Les bilatérales sont l'occasion de renforcer le respect des standards d'organisations comme l'OIT qui défend la liberté syndicale, ainsi que la protection des salaires. Tout est lié. Un représentant du personnel ne peut pas assumer son rôle s'il est dans une situation de fragilité», poursuit le conseiller aux Etats socialiste vaudois.

### **«Dans le mauvais sens»**

Le son de cloche est tout autre dans le camp des organisations patronales. Pour le président de l'USAM, le Tessinois Fabio Regazzi, cette 14e mesure «n'a rien à voir avec les nouveaux accords Suisse-UE et a clairement été imposée par les syndicats». Pour celui qui est également conseiller aux Etats centriste, même édulcorée, elle va clairement dans le mauvais sens, celui «d'une nouvelle atteinte à liberté du marché du travail».

Lire aussi: [La paix du travail au défi de l'Union européenne](#)

Les débats aux Chambres fédérales promettent donc d'être pour le moins animés. Ils seront déterminants en vue de la votation sur le paquet d'accords, les syndicats ayant conditionné leur soutien à des mesures de protection des salariés suffisantes. «Nous sommes favorables aux bilatérales, mais pas à n'importe quel prix. Les partisans des accords avec l'UE doivent savoir s'ils veulent mener la bataille avec ou sans nous», prévient encore Pierre-Yves Maillard.

«Nous ne sommes pas dans une position de chantage, réagit du côté de l'USAM Fabio Regazzi. Nous analyserons tous les aspects à l'issue du débat parlementaire avant de donner notre consigne de vote sur les nouveaux accords avec l'UE». Ces prochains mois s'annoncent cruciaux.